

Monseigneur Minnerath : l'islam ne connaît pas la liberté de religion

écrit par Alain de Catalogne | 6 décembre 2015



Pour une fois que l'église n'a pas la langue de bois, cela mérite d'être cité voilà une vision assez juste que relate « Riposte catholique » datée du 3 décembre et publiée le 4 décembre

Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon depuis 2004, est interrogé par La Nef. En voici des extraits :

En quoi la liberté de religion a-t-elle été une exigence du christianisme dès l'origine ? Et cette exigence a-t-elle été propre au christianisme ?

Il faut bien comprendre que le christianisme n'entre pas dans la catégorie « religion » telle qu'on la connaissait au temps de Jésus. Le judaïsme est la religion d'un peuple, les différents cultes gréco-romains sont des cultes familiaux et civiques. Chaque cité a sa divinité protectrice ; l'empire tout entier est sous la protection des dieux de Rome. On n'imagine pas qu'on puisse distinguer entre appartenance familiale et civique d'une part et religion d'autre part. Que demande le Christ ? Il demande la foi en lui. Les disciples du Christ se recrutent dans tous les horizons religieux :

judaïsme, cultes civiques, philosophies. Ils forment une communauté qui est l'Église, laquelle ne coïncide pas avec les communautés naturelles que sont la famille et la cité. Le christianisme va réclamer la liberté de croire et de vivre sa foi sans rompre avec les attaches naturelles familiales et civiques, mais en évacuant ce que ces attaches comportaient de religieux et d'idolâtrique. Surtout au IIe siècle, les Apologues chrétiens, Tertullien en tête, expliqueront aux autorités romaines que les chrétiens, même s'ils rejettent les rites religieux païens, n'en sont pas moins de loyaux citoyens de l'empire. Ils prient pour le salut de l'empire. « L'empereur n'est grand qu'autant qu'il est inférieur au ciel », écrivait Tertullien. Le christianisme a donc mis fin aux religions civiques et politiques, ce que regrettera Rousseau qui trouvait que la cité antique, grâce au lien religieux, dominait mieux ses citoyens. Le christianisme exige donc un espace de liberté inconnu jusque-là : celui de la démarche de la conscience et de la liberté intérieure vécue dans la participation à une communauté de foi. L'islam ne connaît pas cette distinction, puisqu'il se réfère à une loi, la charia, qui est à la fois loi religieuse et civile obligatoire pour tous. Le christianisme porte en germe la distinction de l'ordre politique et de l'ordre religieux, mais avec le christianisme la « religion » n'a plus la même définition qu'auparavant.

Comment expliquer qu'avec une telle exigence primitive, la liberté de religion ait longtemps été restreinte en Europe à l'égard des religions non chrétiennes pour n'être solennellement proclamée qu'au XXe siècle, lors du concile Vatican II (Dignitatis humanae) ?

La structure fondamentale des rapports du christianisme avec la société nous est donnée dans son origine. Après l'édit de Thessalonique (380), le christianisme nicéen est devenu religion officielle de l'empire. Mais la distinction fondamentale entre les deux sphères, spirituelle et

temporelle, est restée en vigueur en Occident pendant tout le Moyen Âge qui se comprenait comme « chrétienté », peuple chrétien conduit au temporel par les princes et au spirituel par les évêques. Le Moyen Âge enseignait qu'il n'est pas permis de contraindre quiconque d'adhérer à la foi. Le Moyen Âge justifiait l'emploi de la force uniquement contre les hérétiques, qui avaient rompu avec la foi et constituaient une menace pour le peuple chrétien. La liberté de religion est venue avec les États multiconfessionnels, comme la Prusse ou l'Angleterre (où elle ne s'est appliquée que bien tardivement aux catholiques), où la cohabitation des groupes religieux devait être organisée. L'État demandait un loyalisme qui se situait sur le plan de l'appartenance civile et non plus religieuse. Cette liberté a été reconnue comme un droit fondamental de la personne. Elle est cohérente avec la structure du christianisme qui n'est pas une loi civile, mais une démarche de liberté ouverte sur la vérité. La modernité reconnaît la liberté de religion, mais pour elle, la religion est une opinion sans incidence sur la conduite des affaires de la cité.

Pourquoi l'islam, né après le christianisme, ne connaît-il pas cette exigence de liberté de religion ?

L'islam, à partir de la période de Médine, s'est organisé en « oumma », en communauté socio-politique soumise à la loi divine révélée dans le Coran, loi qui embrasse tous les aspects de l'existence : personnelle, familiale, collective. L'islam est revenu à la solution « moniste » où il n'y a pas de distinction entre appartenance religieuse et appartenance à un groupe ethnique, social ou politique. L'expansion de l'islam a été un fait de conquête militaire, sous la direction des califes (lieutenants du prophète, avec autorité religieuse et politique à la fois), et non sous forme de pure prédication religieuse. Aujourd'hui encore, ce même schéma persiste. Les Déclarations de l'homme en islam énoncent que l'islam est la religion naturelle de l'humanité et que tous

les droits que l'on peut reconnaître à l'homme doivent être cohérents avec la charia. Il n'est pas envisageable, pour l'islam, de se comprendre comme une religion à l'instar du christianisme. [...] »

http://www.lanef.net/t_article/la-religion-dans-la-cite-mgr-roland-minnerath-26166.asp